

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE  
COMMUNE DE VALLOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION N° 25-12-151**

**Jeunes athlètes : financement communal et conventions de partenariats  
afférents – Saison 2025/2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUD, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUD Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représentés : 4

RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUD Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - ROCHARD Sophie (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck)

Absent : 1

CLAPPIER Pascal

Secrétaire de séance :

GIRAUD Nicolas

Rapporteur :

André Retornaz, adjoint au maire

Délibération n°25-12-151 - Page 1 sur 3



La Commune soutient depuis de nombreuses années les sportifs de haut niveau de la station au travers de conventions de partenariat.

Compte-tenu des demandes de soutien financier de plus en plus nombreuses, la commission associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique s'est réunie le 2 octobre 2025.

Après un examen minutieux de 2 nouveaux dossiers de demandes de partenariats reçus récemment, la commission propose d'accorder pour cette saison d'hiver 2025/2026 un soutien financier via une convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec les jeunes athlètes comme indiqué ci-dessous :

- Thibault Noraz 1 500 € (1<sup>ère</sup> année de partenariat)
- Alexandre Galy 1 500 € (1<sup>ère</sup> année de partenariat)

Les contrats auront pour objet pour l'athlète d'assurer dans les meilleures conditions possibles la visibilité du logo et de la marque « Valloire-Galibier » par leur présence sur son casque, bonnet, bandeau ou le couvre-chef de celui-ci, afin qu'ils soient le plus largement diffusés auprès du public et des médias.

Ils comprendront en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète le versement d'une prime fixe dont les montants sont mentionnés ci-dessus, correspondant au droit d'exploiter, pour la promotion et la communication de la Station de Valloire, tous les éléments de leurs personnalités et notamment leurs noms, prénoms, signatures, images, voix, renommées ainsi que les photographies et films réalisés lors de manifestations officielles, compétitions, entraînements ou séances convenues à cet effet.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 11 décembre 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.





**VALLOIRE**  
GALIBIER  

---

**MAIRIE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20251217-25\_12\_151-DE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique du 2 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 11 décembre 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le financement et les conventions de partenariat sportif et d'utilisation d'image afférentes à conclure avec Thibault Noraz et Alexandre Galy pour la saison d'hiver 2025-2026 pour les montants ci-dessus mentionnés, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUD

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture :

19/12/2025

Publication :

19/12/2025

Valloire, le

19/12/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUD.



Délibération n°25-12-151 - Page 3 sur 3

